



À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le lundi 7 juin 2021 à 19 h, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 740-2021, datée du 2 juin 2021, prolonge au 11 juin 2021 sans changer certaines mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

2021-06-01

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-06-02

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021
4. Correspondance
5. Information sur les dossiers en cours
6. Rapport d'activité par les élus



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

7. Présentation des comptes
8. Période de questions sur les comptes présentés
9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021
10. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2020
11. Dépôt du rapport du Maire
12. Nomination du maire suppléant
13. Modification au calendrier des séances 2021 – séance ordinaire du mois d'août 2021
14. Rapport annuel d'activité au ministère de la Sécurité publique concernant le Schéma de couverture de risques en incendie
15. Politique de capitalisation et d'amortissement 2021
16. Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes
17. Acceptation de la soumission pour la location de matériel de signalisation et d'un préposé à la signalisation
18. Acceptation de la soumission de la firme Akifer pour la réalisation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
19. Adoption du Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle »
20. Dérogation mineure numéro 2021-005 concernant la distance minimale de la marge latérale gauche pour un garage annexé au bâtiment principal – demande de madame Rébecca Charest-Trudel pour le lot 5 189 937 – matricule 8358-48-5637
21. Signature d'une entente sous seing privé entre la municipalité et le Domaine de Joriane
22. Avis de motion et présentation – Règlement 2021-06-568 concernant l'ajout de panneaux arrêt-stop
23. Varia - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
24. Varia – Commandite de la municipalité de Saint-Narcisse envers le Comité du Noël des Enfants pour des activités de financement
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 5 mai 2021 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 14 mai et 3 juin 2021, et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2021-06-03

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 13 et 25 mai 2021 soient adoptés tels que rédigés, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance

- De monsieur Mario Lachance, président d'appartenance Mauricie, qui sollicite la participation de la municipalité par l'achat de 25 calendriers historiques 2022 au coût de 10\$ chacun pour



un total de 250\$, afin d'aider à maintenir en poste leur personnel étant un organisme d'économie sociale.

5. Information sur les dossiers en cours

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de régularisation du secteur de la rue Saint-Hilaire-des-Loges

La Commission nous informe qu'elle a reçu notre demande d'autorisation et que le numéro de dossier 432363 lui a été attribué, mais que le traitement débutera à la réception d'un chèque au montant de 311 \$.

MRC des Chenaux, résolution d'appui

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis la résolution d'appui concernant une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Claude Brouillette

La Commission nous informe que la déclaration reçue en date du 14 septembre 2020 afin de procéder à un lotissement et à une aliénation est conforme à la Loi et que la superficie de droits acquis reconnue se limite à 5 000 mètres carrés et doit inclure l'emplacement de la résidence actuelle ainsi que ses accessoires.

Ristourne de la Novago Coopérative

En tant que membre auxiliaire de Novago Coopérative, ceux-ci nous ont transmis une ristourne au montant de 128,08 \$ pour les achats réalisés entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 novembre 2020.

Retraite Québec

La direction des services aux employeurs nous informe que la vérification de nos données de participation à un régime de retraite du secteur public pour l'année 2020 est terminée et qu'aucune modification n'a été apportée.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Messieurs Jocelyn Savoie et Marc Leduc, respectivement sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales et sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air nous informent de l'entrée en vigueur des nouvelles concentrations maximales du plomb dans l'eau qui passe de 0,010 mg/l à 0,005 mg/l. Il est donc demandé aux municipalités de mettre en œuvre leur plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau et ainsi dresser l'inventaire des secteurs visés.

Ministère de la Sécurité publique

La Direction générale de la Sécurité publique nous informe du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. La Municipalité de Saint-Narcisse ainsi que ses citoyens pourraient bénéficier d'une assistance financière en vertu du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistre réel ou imminent, s'ils sont admissibles. Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés ont jusqu'au 18 août 2021 pour faire une demande de réclamation au ministère de la Sécurité publique. Les sinistrés sont des particuliers, entreprises ou entreprises agricoles, municipalités ou des organismes ayant porté aide et assistance.

Examen de l'état du rôle d'évaluation

Madame Annie Cyr, évaluateur agréé à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), nous recommande, à la suite d'une analyse, une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024.



6. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance ordinaire du 3 mai 2021, les élus municipaux ont eu à participer à des activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

7. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés pour le mois mai 2021, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente rencontre. Les listes des comptes à payer et des comptes payés sont partagées visuellement avec les participants.

8. Période de questions sur les comptes présentés

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021

2021-06-04

Il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE les comptes payés et à payer du mois de mai 2021 soient approuvés tels que présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

10. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le 3 juin dernier madame Guylaine Laporte et monsieur Carl Gagnon, auditeurs de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. ont présenté le rapport financier aux membres du Conseil présents;

CONSIDÉRANT que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de **3 284 903 \$**, des charges pour 2 760 982 \$ présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 12 849 \$ mais un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 305 987 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de **923 074 \$**

2021-06-05

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

QUE le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.



11. Dépôt du rapport du Maire

DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur Guy Veillette, maire, présente le rapport du maire, lequel traite de la situation financière de l'année 2020, du rapport du vérificateur externe Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc., et des orientations générales du budget de l'année 2021.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil et déposé sur le site Web.

12. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1.) le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres.

2021-06-06

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1er juillet 2021 pour une période de 6 mois, se terminant le 7 novembre 2021 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

13. Modification au calendrier des séances 2021 – séance ordinaire du mois d'août 2021

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé pour la période du 19 au 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les vacances estivales des employés de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de repousser la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'août 2021.

2021-06-07

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la séance ordinaire prévue le lundi 2 août prochain soit reportée au lundi 16 août 2021.

QU'un avis public de la présente modification au calendrier des séances 2021 soit donné, conformément au Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

14. Rapport annuel d'activité au ministère de la Sécurité publique concernant le Schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;



CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 14 août 2019 au 14 août 2020, a été réalisé par monsieur Francis Dupuis, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux.

2021-06-08

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve le rapport annuel d'activités 2019-2020 du schéma de couverture de risques en incendie;

QUE ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

15. Politique de capitalisation et d'amortissement 2021

CONSIDÉRANT que la politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la municipalité et ayant une incidence significative sur la situation financière;

CONSIDÉRANT qu'après discussions avec nos vérificateurs externes, il est préférable de modifier l'annexe A – Grille de politique de capitalisation et d'amortissement afin d'harmoniser le seuil de capitalisation de chaque catégorie avec le seuil de vérification.

2021-06-09

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil est d'avis d'adopter, dans son ensemble, la « Politique de capitalisation et d'amortissement 2021 » comme si au long rédigé.

QUE la résolution 2020-10-06 par laquelle a été adoptée la « Politique de capitalisation et d'amortissement 2020 » soit et est abrogée ainsi que ladite politique.

Adoptée à l'unanimité.

16. Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 255 293 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes.

2021-06-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.



17. Acceptation de la soumission pour la location de matériel de signalisation et d'un préposé à la signalisation

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réaliser des travaux de prolongement d'un branchement de service d'égout sanitaire le long de la route 352 étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux la municipalité aura besoin d'une signalisation conforme pour toute la durée des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix à la compagnie André Bouvet inc. afin que celui-ci loue la signalisation déjà en place sur la route 352 pour une durée supplémentaire de 5 journées;

CONSIDÉRANT le prix soumis au montant de 250 \$, plus taxes, par journée pour la fourniture de la signalisation et un montant de 52 \$, plus taxes, l'heure pour un préposé à la signalisation pour une durée de 4 heures minimum par journée.

2021-06-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie André Bouvet inc. au montant de 250\$, plus taxes, par journée pour la fourniture de la signalisation et un montant de 52\$, plus taxes, l'heure pour un préposé à la signalisation pour une durée de 4 heures minimum par journée.

Adoptée à l'unanimité.

18. Acceptation de la soumission de la firme Akifer pour la réalisation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

CONSIDÉRANT que la firme Akifer a réalisé notre rapport d'analyse de vulnérabilité de nos sources d'eau potable dans le cadre du programme PPASEP;

CONSIDÉRANT que le MELCC offre un soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT ce volet du programme servira à couvrir les réclamations des producteurs agricoles admissibles à une compensation financière pour perte de culture subie par les restrictions établies par (RPEP);

CONSIDÉRANT le prix soumis par la firme Akifer au montant de 980 \$, plus taxes, pour procéder à l'évaluation du dossier et d'un coût minimum de 2 160 \$, plus taxes, pour la réalisation de la demande d'aide, si admissible;

CONSIDÉRANT que le prix de la demande d'aide pourra être modifié advenant des imprévus lors de l'évaluation du dossier;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels font partie des dépenses admissibles à un remboursement auprès du ministère si la demande d'aide financière est réalisée.

2021-06-12

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la soumission de la firme Akifer au montant de 980,00\$, plus taxes, afin que ceux-ci procèdent à l'évaluation du dossier dans le cadre du programme PPASEP volet-2.

Adoptée à l'unanimité.



19. Adoption du Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle »

CONSIDÉRANT l'avis de motion et la présentation du projet de Règlement 2021-05-567 « Modifiant le Règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle le 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) sanctionnée le 25 mars 2021 et l'obligation pour les municipalités de modifier leur règlement sur la gestion contractuelle.

2021-06-13

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Règlement 2021-05-567 « Modifiant le règlement 2018-11-543 concernant la gestion contractuelle » soit et est adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

20. Dérogation mineure numéro 2021-005 concernant la distance minimale de la marge latérale gauche pour un garage annexé au bâtiment principal – demande de madame Rébecca Charest-Trudel pour le lot 5 189 937 – matricule 8358-48-5637

CONSIDÉRANT la demande dérogation mineure numéro 2021-005 de madame Rébecca Charest-Trudel afin de permettre le maintien en place du garage annexé au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'immeuble affecté par cette demande est sur un lot résidentiel d'une superficie de 1106.1 mètres carrés sous le matricule 8358-48-5637;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée vise le maintien en place d'un bâtiment accessoire qui se trouve à 0.73 mètre de la ligne latérale gauche.

CONSIDÉRANT que l'article 7.10 du règlement de zonage stipule qu'un garage annexé à une résidence doit respecter les normes de localisation d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que le lot se trouve dans la zone 108-R et que selon la grille de spécifications, la marge latérale minimale est de 2 mètres.

CONSIDÉRANT qu'une disposition particulière de la zone 108 prévoit que les bâtiments accessoires sans ouverture du côté de la ligne latérale peuvent être érigés jusqu'à 0.5 mètre de la ligne latérale.

2021-06-14

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Rébecca Charest-Trudel concernant le maintien en place d'un garage annexé au bâtiment principal qui est dérogoire comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

21. Signature d'une entente sous seing privé entre la municipalité et le Domaine de Joriane

CONSIDÉRANT la demande de madame Ariane Veillette, copropriétaire du Domaine de Joriane et de monsieur Daniel Veillette, de réaliser le prolongement du branchement de service d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que le Domaine de Joriane et monsieur Daniel Veillette s'engagent à assumer la totalité des coûts pour la réalisation complète des travaux de prolongement du branchement de service d'égout;

CONSIDÉRANT que les coûts sont évalués à environ 90 000 \$, plus taxes, et qu'un montant de l'ordre de 40 000\$, plus taxes, représentant les premières factures pour la réalisation des travaux devra avoir été



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

remboursé à la municipalité avant que le branchement final soit complété et que la somme totale des travaux soit remboursée au plus tard 90 jours de la fin des travaux.

2021-06-15

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil municipal entérine la signature de l'entente sous seing privé signée entre la municipalité de Saint-Narcisse et le Domaine de Joriane ainsi que monsieur Daniel Veillette, signé par monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

22. Avis de motion et présentation – Règlement 2021-06-568 concernant l'ajout de panneaux arrêt-stop

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jocelyn Cossette, conseiller au siège numéro 4, à l'effet que le Règlement 2021-06-568 « Installation de panneaux d'arrêt-stop à l'intersection de la route Du Moulin et Thomas-Bergeron » sera adopté à une séance ultérieure.

Une copie du projet de Règlement 2021-06-568 a été remise à tous les élus (article 148 *du Code municipal du Québec*) avant la présente séance, et que de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 *du Code municipal du Québec*.

23. Varia - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes.

2021-06-16

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité.

24. Varia – Commandite de la municipalité de Saint-Narcisse envers le Comité du Noël des Enfants pour des activités de financement

CONSIDÉRANT la demande du Comité du Noël des enfants afin que la municipalité commandite des activités de soirées cinéma extérieures;

CONSIDÉRANT que les profits amassés lors de ses soirées serviront à l'organisation de la journée spéciale du Noël des enfants organisé annuellement au profit des enfants de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le montant de commandite de l'ordre de 1 300\$ servira à la location et l'achat d'équipement pour l'organisation des soirées cinéma extérieure.

2021-06-17

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de verser une commandite d'environ 1 300\$, pour des activités de cinéma extérieur au profit du comité du Noël des enfants.

Adoptée à l'unanimité.

25. Deuxième période de questions

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

26. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-06-18

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée